

SEANCE DU JEUDI 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-sept avril deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 15 Pour : 15

Etaient présents 13 : MM. MARTIAL Claude, Mme GALIDIE Lucette, M. PITON Alain, Mrs. GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, LEROUX Bruno, MENERET Olivier, MAÏSTRE Raphaël Mmes BROSSARD Valérie, HUTHER Lysliane, PELLETAN Karen et PEREIRA Maria

Absents excusés 2 : M. LABORDE Dominique qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude et Mme BERNARD Anne qui a donné pouvoir à Mme PELLETAN Karen.

Secrétaire de séance : Mme Lucette GALIDIE a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Mairie

Le menuisier a commencé à réaliser quelques aménagements de bureaux.

2) Voirie

Les ouvriers communaux ont étendu 17 tonnes d'enrobé pour combler les trous sur les routes de la commune et au total 21 tonnes en tenant compte des communes de Lussac et de St Martial de Vitaterne. Du point à temps sera également déposé en juillet pour un montant d'environ 15 000 €.

3) Cabine à lire

La peinture décorative est en cours.

4) Containers

L'installation de containers supplémentaires est en cours pour suppléer la fin de l'enlèvement des déchets au porte à porte. Des plateformes, pour les nouveaux bacs, avec des protections en bois seront construites.

III. AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture :

*Du règlement réactualisé de la cantine

*Un seul service continuera d'être assuré

*d'un message de soutien à l'école et d'appel à la mobilisation, qu'il a fait publier dans la presse et qui est remis à chaque conseiller.

Les nouveaux habitants sont appelés à inscrire à l'école de St Germain leurs enfants entrant dans les classes de la petite section de Maternelle au CM2.

→ Rythmes scolaires

Notre demande de revenir à la semaine de 4 jours d'école et la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la rentrée 2018 est acceptée.

Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15, soit 24h d'enseignement par semaine.

L'ACM les Diablotins pourra accueillir les élèves le mercredi. Il est rappelé que les parents doivent inscrire dès le lundi, les enfants qui resteront le mercredi.

IV. URBANISME

Au lieu-dit Chez Gouin, 2 Certificats d'Urbanisme ont été acceptés avec un accord entre les acheteurs et le propriétaire afin que le pétitionnaire puisse construire sur 2 parcelles tout en respectant les règles préconisées par le PLU, c'est-à-dire qu'un autre projet puisse être aménagé sur le lot acquis.

V. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

1) Légion d'Honneur de la Charente-Maritime

Les membres de la Légion d'Honneur de la Charente-Maritime ont remis des diplômes à des élèves du Brevet de Maîtrise au CMA.

2) Sécurité routière

Une réunion a été organisée par la Sous-Préfecture et le Commandant de la Compagnie de gendarmerie du Sud Saintonge. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 7 Juin, ils souhaitent sensibiliser les élus de notre commune à la « vigilance citoyenne ».

3) Syndicat des eaux

Réunion du Secteur Fond Roman. Le niveau des sources est suffisant pour l'alimentation de notre territoire.

Des travaux seront réalisés à Cornet pour refaire la canalisation d'eau avec la traverse de la rivière qui impose une autorisation spéciale car c'est un secteur « Natura 2000 ».

4) MSA

La MSA propose 2 services :

- ADOM 17 : Aide à domicile
- Aider 17 propose et assure le portage de repas équilibrés à domicile avec 4 passages par semaine, qui couvrent 7 jours sur 7.

5) AEM de Mirambeau

Assemblée générale de l'AEM de Mirambeau. Ce service d'aide aux personnes (tous travaux ménagers, jardinage, accompagnement dans toutes démarches...) peut être sollicité soit directement par les personnes ou les familles, soit par les mutuelles à la suite d'hospitalisations.

6) SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne)

Affectation des résultats 2017 et présentation du budget 2018.

En 2019 le Syndicat de la Basse Seugne rejoindra le SYMBAS.

Le syndicat mettra en oeuvre sur 10 ans les travaux prévus dans l'étude qui a été réalisée.

La taxe GEMAPI est à nouveau évoquée. Les nappes d'eau profondes n'ont retrouvé leur niveau qu'à 87%.

Reclassement des cours d'eau et fossés : les communes sont appelées à remettre leurs données.

7) CNAS

- Le nombre de collectivités adhérentes diminue du fait des regroupements mais le nombre de bénéficiaires augmente (+ 4,5%).

➔ La cotisation 2019 sera : 207 €/agent actif et 134,5€/agent retraité

VI. QUESTIONS DIVERSES

1) Radars pédagogiques

Les radars pédagogiques installés par la Commune semblent efficaces.

2) Lycée le Renaudin

Une demande de subvention nous est adressée par les jeunes agriculteurs pour l'organisation de la Fête de la Terre les 18 et 19 août au LPA (Lycée le Renaudin).

Sur proposition du Maire le Conseil accorde un montant de 100 €.

3) Fête de l'école

La fête de l'école aura lieu le 29 Juin. Un verre de l'amitié sera organisé pour le départ en retraite de Mmes Caduceau, Courcoul et Pluchon.

4) Résidence Polignac

- Le logement G (T2) se libère au 1er juin.
- Le logement A est loué.

5) Protection des données personnelles et respect du RGPD

Le Conseil Municipal,

- accepte le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par Soluris
- et autorise le Maire à le signer

La séance est levée à 22h40